

EUROPLASMA

A leading Provider of Clean Technology and Clean Energy Solutions



ETATS FINANCIERS CONSOLIDES SEMESTRIELS

30/06/2011

ALEUP
LISTED
NYSE
ALTERNEXT

Dans le présent document la Société Europlasma SA sera désignée par la « Société », la Société et ses filiales par le « Groupe » et les filiales de la holding Financière GEE SAS par le « sous-groupe Europe Environnement ».

Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en milliers d'euros.

Société Anonyme au capital de 15 656 035 euros
471 Route de Cantegrit Est - BP 23
F-40110 Morcenx
Tél : +33 (0) 556 497 000
B 384 256 095 RCS Mont-de-Marsan

SOMMAIRE

	Page
1. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	4
1.1. BILAN CONSOLIDE	4
1.2. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	5
1.3. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDE	6
1.4. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	7
2. FAITS CARACTERISTIQUES DE LA PERIODE	8
2.1. ETUDES ET INGENIERIE, TORCHES ET PROCEDES	8
2.2. DESTRUCTION DE DECHETS DANGEREUX	8
2.3. PRODUCTION D'ENERGIE RENOUVELABLE	8
2.4. TRAITEMENT DE L'AIR ET DES GAZ	8
3. EVENEMENTS POST CLOTURE	9
3.1. ETUDES ET INGENIERIE, TORCHES ET PROCEDES	9
3.2. DESTRUCTION DE DECHETS DANGEREUX	9
3.3. PRODUCTION D'ENERGIE RENOUVELABLE	9
3.4. TRAITEMENT DE L'AIR ET DES GAZ	9
4. PERIMETRE DE CONSOLIDATION	10
4.1. ORGANIGRAMME	10
4.2. VARIATIONS DE PERIMETRE DURANT LA PERIODE	10
4.3. SOCIETES CONSOLIDEES	11
4.4. SOCIETE NON CONSOLIDEE	11
5. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION	12
5.1. REFERENTIEL COMPTABLE	12
5.2. MODALITES DE CONSOLIDATION	12
5.3. CHANGEMENTS COMPTABLES	14
5.4. METHODES ET REGLES D'EVALUATION	14
6. NOTES SUR LES VARIATIONS SIGNIFICATIVES DES POSTES DE BILAN	19
6.1. ECARTS D'ACQUISITION	19
6.2. IMMOBILISATIONS FINANCIERES	20
6.3. TITRES MIS EN EQUIVALENCE	21
6.4. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	21
6.5. AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION	21
6.6. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	22
6.7. AUTRES DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION	22
7. NOTES SUR LES VARIATIONS SIGNIFICATIVES DES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	22
7.1. CHIFFRE D'AFFAIRES	22
7.2. PERFORMANCES OPERATIONNELLES	23
7.3. RESULTAT NET	23
8. INFORMATION SECTORIELLE	24

1. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1.1. BILAN CONSOLIDE

En milliers d'euros (K€)	30/06/2011			31/12/2010
	Valeurs brutes	Amort.Dep.	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Capital souscrit non appelé	0	0	0	0
Ecart d'acquisition	19 620	-4 068	15 552	11 673
Immobilisations incorporelles	4 061	-1 854	2 208	2 325
Immobilisations corporelles	29 895	-13 214	16 682	16 078
Immobilisations financières	9 534	-1	9 533	8 053
Titres mis en équivalence	1 505	0	1 505	202
Total Actif Immobilisé	64 615	-19 136	45 479	38 332
Stocks et en-cours	2 740	-307	2 433	1 830
Clients et comptes rattachés	14 271	-324	13 947	13 014
Autres créances et comptes de régularisation	6 052	0	6 052	5 298
Valeurs mobilières de placement	2 418	0	2 418	2 676
Disponibilités	9 757	0	9 757	11 790
Total Actif	99 853	-19 767	80 085	72 940
Capital			15 656	15 285
Primes liées au capital			34 658	34 670
Réserves de conversion groupe			45	71
Autres réserves			-11 583	-11 978
Résultat de l'exercice			-2 634	781
Autres			-9	0
Total Capitaux Propres - Part du Groupe			36 133	38 829
Intérêts hors groupe			3 503	3 865
Total capitaux Propres Consolidés			39 636	42 694
Autres fonds propres			0	784
Provisions			1 078	1 029
Emprunts et dettes financières			12 792	12 016
Fournisseurs et comptes rattachés			11 610	6 680
Autres dettes et comptes de régularisation			14 970	9 736
Total Passif			80 085	72 940

1.2. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

En milliers d'euros (K€)	30/06/2011	30/06/2010
Chiffre d'affaires	25 760	16 117
Autres produits d'exploitation	2 868	802
Achats consommés	-22 280	-10 837
Charges de personnel	-6 309	-5 991
Autres charges d'exploitation	-132	-31
Impôts et taxes	-436	-440
Variations nettes des amortissements et des dépréciations	-1 800	-1 412
Résultat d'exploitation	-2 329	-1 791
Charges et produits financiers	4	-164
Résultat courant des sociétés intégrées	-2 325	-1 955
Charges et produits exceptionnels	0	197
Impôt sur les bénéfices	78	389
Résultat net des entreprises intégrées	-2 247	-1 370
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	-175	1
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	-535	-447
Résultat net de l'ensemble consolidé	-2 958	-1 815
Intérêts minoritaires	323	503
Résultat net (part du groupe)	-2 634	-1 312
Résultat par action (en euros par action)	- 0,168	- 0,114
Nombre d'actions	15 656 035	11 511 752
Résultat dilué par action (en euros par action)	- 0,132	- 0,076
Nombre dilué d'actions	19 892 903	17 285 252

1.3. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDE

En milliers d'euros (K€)	Capital	Primes liées au capital	Réserves de conversion groupe	Réserves	Résultat de l'exercice	Capitaux propres Part du groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
Situation à l'ouverture de l'exercice 2010.12	11 412	33 148	58	-9 572	-3 641	31 404	4 243	35 647
Ecart de conversion			13			13	14	27
Résultat de la période 2009.12				-3 641	3 641	0		0
Résultat de la période 2010.12					781	781	-381	401
Dividendes versés						0	-2	-2
Augmentation de capital	3 774	2 434				6 208		6 208
Affectation primes d'émission		-901		901		0		0
Subventions				123		123		123
Paiement en actions	99	-11		-88		0		0
Variation de périmètres				308		308		308
Autres mouvements				-9		-9	-9	-17
Situation à la clôture de l'exercice 2010.12	15 285	34 670	71	-11 978	781	38 829	3 865	42 694
Ecart de conversion			-25			-25	-26	-51
Résultat de la période 2010.12				781	-781	0		0
Résultat de la période 2011.06					-2 634	-2 634	-323	-2 958
Dividendes versés						0	-3	-3
Augmentation de capital (AGA)						0		0
Affectation primes d'émission				0		0		0
Subventions et provisions réglementées				-14		-14		-14
Paiement en actions	371			-371		0		0
Variation de périmètres						0		0
Autres mouvements		-12		-11		-23	-11	-33
Autres mouvements	15 656	34 658	45	-11 592	-2 634	36 133	3 503	39 636

1.4. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

En milliers d'euros (K€)	30/06/2011	30/06/2010
Résultat net des sociétés intégrées	-2 247	-1 370
Elimination des amortissements et provisions	1 890	1 727
Elimination de la variation des impôts différés	97	-123
Elimination des plus ou moins values de cession	6	-283
Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie		20
Total marge brute d'autofinancement	-255	-28
Dividendes reçus des mises en équivalence	0	0
Variation du BFR lié à l'activité	7 435	-2 420
Flux net généré par (affecté à) l'activité	7 180	-2 448
Acquisition d'immobilisations	-1 885	-786
Cession d'immobilisations	10	1 139
Incidence des variations de périmètre	-10	0
Variation nette des placements court et moyen terme	-8 337	0
Total flux net provenant des (affecté aux) investissements	-10 222	353
Dividendes versés par la société mère	0	0
Dividendes versés aux minoritaires	0	0
Augmentations (réductions) de capital	0	2
Subventions d'investissements reçues	0	154
Emissions d'emprunts	624	519
Remboursements d'emprunts	-536	-1 150
Variation nette des concours bancaires	0	1
Total flux net provenant du (affecté au) financement	87	-473
Incidence de la variation des taux de change	-249	11
Variation de trésorerie	-3 204	-2 558
Trésorerie d'ouverture	13 205	13 917
Trésorerie de clôture	10 002	11 358

2. FAITS CARACTERISTIQUES DE LA PERIODE

2.1. ETUDES ET INGENIERIE, TORCHES ET PROCEDES

Dans le cadre du contrat KNPP signé en 2010 avec Iberdrola et Belgoprocess pour la fourniture d'une installation de vitrification des déchets faiblement radioactifs de la centrale nucléaire Kozloduy (Bulgarie), les études préliminaires ont été validées et les études détaillées d'ingénierie ont été remises au client pour approbation. Le client final a demandé un report d'un an de toutes les échéances ultérieures.

2.2. DESTRUCTION DE DECHETS DANGEREUX

L'activité commerciale a été très soutenue tout au long du premier semestre et le rythme se poursuit sur le deuxième semestre ; le niveau des stocks des déchets entrants est supérieur à celui des années précédentes. Côté production, des réfractaires d'un nouveau type ont été testés sur le premier semestre mais n'ont pas donné toute satisfaction. Cet essai a un impact sur les comptes du 1^{er} semestre, le chiffre d'affaires étant lié au traitement et non à la réception des déchets. Le planning de production a donc été revu pour optimiser le niveau d'activité sur le 2^{ème} semestre.

2.3. PRODUCTION D'ENERGIE RENOUVELABLE

2.3.1. Construction de l'usine CHO à Morcenx

CHO Power SAS assure les travaux d'ingénierie, d'approvisionnement et de construction (EPC) de l'usine CHO à Morcenx :

- pour les installations et équipements, pour CHO Morcenx SAS
- pour le génie civil, pour la SC immobilière de Gazéification.

La mise en service de l'usine, d'une capacité de 12 MWe, est prévue pour 2012. Elle fournira en électricité l'équivalent de 50 000 habitants à partir de la gazéification avancée de déchets industriels et banals (DIB) et de biomasse.

Les travaux avancent conformément au calendrier et au budget prévisionnel.

2.3.2. Signature du contrat d'exploitation de l'usine CHO à Morcenx

Inertam a signé en Janvier 2011 le contrat d'exploitation de l'usine CHO à Morcenx; ce contrat, qui va porter ses premiers fruits en 2012, devrait doubler à compter de 2013-2014 le chiffre d'affaires de la société, réalisé aujourd'hui au sein du segment de destruction des déchets dangereux.

2.3.3. Exercice des BSA1 & BSA2 de CHO Morcenx SAS

Les BSA1 et BSA2 ont été exercés les 26 janvier 2011 et 20 avril 2011, conformément au calendrier prévu. La quote-part de détention de CHO Power SAS dans CHO Morcenx SAS est en conséquence passée de 4% au 31 décembre 2010 à 14,5% puis à 25% à ces dates.

2.3.4. Nantissement des titres dans CHO Morcenx

Les titres de participation dans CHO Morcenx ont été nantis en janvier 2011 au bénéfice du partenaire finançant les investissements industriels de CHO Morcenx.

2.3.5. Autres garanties données

7,5 millions d'euros (bloqués sur un compte séquestre) et 2,5 millions d'euros (en engagement hors bilan) ont été donnés en garantie dans le cadre du contrat d'EPC de l'usine de CHO Morcenx.

2.3.6. Etudes

le Groupe a facturé à Synergy une première étude de faisabilité pour la fourniture de plusieurs unités de gazéification aux Etats Unis.

2.4. TRAITEMENT DE L'AIR ET DES GAZ

2.4.1. ATS/AMCEC

83 KUSD ont été payés dans le cadre de la clause d'earn-out du contrat d'acquisition d'Amcec. Bernard Seguy a été nommé Président par interim d'Amcec en Février 2011.

3. EVENEMENTS POST CLOTURE

Le Conseil d'administration du 05/10/2011 a décidé le passage en normes IFRS pour l'exercice 2011. Les comptes consolidés du Groupe seront donc présentés en normes IFRS pour la première fois, à la date de clôture du 31/12/2011.

3.1. ETUDES ET INGENIERIE, TORCHES ET PROCEDES

Dans le cadre du contrat KNPP, Europlasma a reçu la commande des pièces de rechange de la part du client. Un avenant pour la prise en compte du délai supplémentaire d'un an demandé par le client est en cours de négociation.

3.2. DESTRUCTION DE DECHETS DANGEREUX

Inertam a redémarré le four fin août, en avance par rapport à son planning prévisionnel de fin d'année. Une importante commande a été enregistrée de la part de RFF pour environ 500 tonnes. Des perspectives sérieuses sur une commande du même tonnage en Afrique se font jour.

3.3. PRODUCTION D'ENERGIE RENOUVELABLE

Le groupe Synergy a commandé une nouvelle étude de faisabilité visant à confirmer le prix de construction d'une installation de production d'énergie aux Etats Unis. Une commande pour un contrat EPC est en cours de négociation avec ce groupe.

Le contrat de construction de l'usine de Morcenx voit réduire les zones d'incertitudes et d'aléas, au fur et à mesure de son avancement, ce qui devrait se traduire dans les comptes à fin 2011. Un avancement cumulé d'environ 90% devrait être constaté à fin 2011.

3.4. TRAITEMENT DE L'AIR ET DES GAZ

3.4.1. **Contrat Air Liquide/ 3Sun**

Le Groupe a franchi avec succès les dernières étapes contractuelles du Contrat Air Liquide/ 3Sun, avec la mise en service industriel de la ligne A de 80MW début juillet, et de la ligne B de 80MW début septembre.

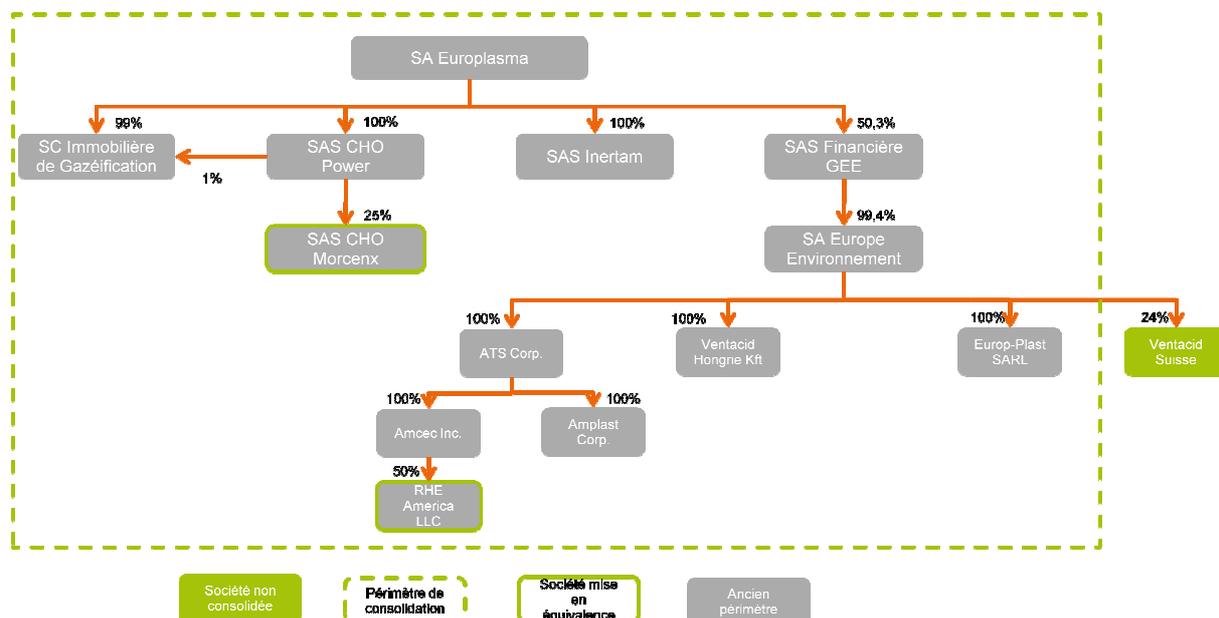
A ce titre, le groupe a remporté un bonus très significatif qui impactera les comptes du Groupe sur le second semestre 2011. Par ailleurs, un contrat de service après vente a été conclu.

3.4.2. **Ventacid Hongrie**

Le 20 juillet 2011 a été inaugurée une nouvelle usine de production de dispositifs de traitement de l'air en Hongrie.

4. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

4.1. ORGANIGRAMME



4.2. VARIATIONS DE PERIMETRE DURANT LA PERIODE

4.4.1. Augmentation du taux de détention

CHO Morcenx S.A.S.

Au 31 décembre 2010, le Groupe Europlasma détenait 4% du capital de CHO Morcenx.

Le pourcentage de détention du Groupe est passé de 4% à 25% au cours du 1^{er} semestre 2011 suite à l'exercice des deux premières tranches de BSA. La société a été consolidée dans les comptes du Groupe Europlasma au 31 décembre 2010 et au 30 juin 2011 suivant la méthode de mise en équivalence.

4.4.2. Sorties du périmètre

Protech Air S.A.R.L.

La société Protech Air SARL a fait l'objet d'une transmission universelle du patrimoine envers la société Europe Environnement SA en date du 30 juin 2011.

4.3. SOCIETES CONSOLIDEES

Dénomination	Siège	% d'intérêts de la Société consolidante	% de contrôle de la Société consolidante	Méthode
Europlasma S.A.	471, route de Cantegrit Est 40 110 MORCENX SIREN : 384 256 095		Société Mère	Intégration globale
Inertam S.A.S.	471, route de Cantegrit Est 40 110 MORCENX SIREN : 437 791 296	100 %	100%	Intégration globale
CHO Power S.A.S.	471, route de Cantegrit Est 40 110 MORCENX SIREN : 507 787 000	100 %	100%	Intégration globale
SC Immobilière de Gazéification	471, route de Cantegrit Est 40 110 MORCENX SIREN : 518 432 778	100%	100%	Intégration globale
CHO Morcenx S.A.S.	471, route de Cantegrit Est 40 110 MORCENX SIREN : 521 784 694	25%	25%	Mise en équivalence
Financière GEE S.A.S.	471, route de Cantegrit Est 40 110 MORCENX SIREN : 339 520 454	50,22 %	50,22 %	Intégration globale
Europe Environnement S.A.	1, rue des Pins 68 700 ASPACH LE HAUT SIREN : 391 358 843	49,92 %	50,22 %	Intégration globale
Protech-Air S.A.R.L. (*)	1, rue des Pins 68 700 ASPACH LE HAUT SIREN : 499 895 399	49,92 %	50,22 %	Intégration globale
Ventacid Hungaria Kft.	Var Atca 5 HU-8800 NAGYKANIZSA 20-09-064476	49,92 %	50,22 %	Intégration globale
Europ-Plast S.A.R.L.	1, rue des Pins 68 700 ASPACH LE HAUT SIREN : 441 001 682	49,92 %	50,22 %	Intégration globale
Air Technology Solutions Corp.	2525 Cabot Drive Suite 205 LISLE Illinois 60532 - USA	49,92%	50,22 %	Intégration globale
Amcec Inc.	2525 Cabot Drive Suite 205 LISLE Illinois 60532 - USA	49,92%	50,22 %	Intégration globale
Amplast Corp.	2525 Cabot Drive Suite 205 LISLE Illinois 60532 - USA	49,92%	50,22 %	Intégration globale
RHE America LLC	2525 Cabot Drive Suite 205 LISLE Illinois 60532 - USA	24,96%	50 %	Mise en équivalence

* Société dissoute en date du 30/06/2011.

4.4. SOCIETE NON CONSOLIDEE

La société Ventacid Suisse n'est pas consolidée. Le Groupe ne dispose pas du contrôle de la société et n'exerce aucune influence sur sa gestion. La société, qui ne publie pas ses comptes, ne présente pas de caractère significatif. La valeur nette comptable des titres est nulle.

5. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION

5.1. REFERENTIEL COMPTABLE

Les comptes consolidés du Groupe Europlasma sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France à savoir :

- le principe de prudence,
- la méthode des coûts historiques,
- la continuité d'exploitation,
- l'indépendance des exercices,
- la permanence des méthodes ;

et au règlement CRC n°99-02 homologué par arrêté du 22 juin 1999.

5.2. MODALITES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés intègrent les comptes de toutes les sociétés, contrôlées de manière exclusive, directement ou indirectement, par le Groupe.

Toutes les sociétés consolidées ont clôturé leurs comptes individuels au 30 juin.

Les comptes consolidés font apparaître un résultat net part du Groupe de - 2 634 milliers d'euros et un total bilan de 80 085 milliers d'euros.

5.2.1. Intégration globale

L'intégration globale consiste à :

- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits « intérêts minoritaires » ;
- éliminer les opérations et comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

=> *Opérations n'affectant pas le résultat consolidé* : les créances et les dettes réciproques ainsi que les produits et les charges réciproques sont éliminés dans leur totalité.

Les effets à recevoir et les effets à payer s'éliminent réciproquement mais, lorsque l'effet à recevoir est remis à l'escompte, le concours bancaire consenti au Groupe est substitué à l'effet à payer.

=> *Profits et pertes internes* : l'élimination des profits et des pertes ainsi que des plus-values et moins-values est pratiquée à 100 %, puis répartie entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts minoritaires dans l'entreprise ayant réalisé le résultat.

5.2.2. Mise en équivalence

La mise en équivalence consiste à :

- substituer à la valeur comptable des titres détenus, la quote-part des capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice déterminé d'après les règles de consolidation ; lorsque la quote-part de l'entreprise détentrice des titres dans les capitaux propres négatifs d'une entreprise mise en équivalence vient à dépasser la valeur comptable de sa participation, la partie négative des capitaux propres est portée au bilan consolidé dans la rubrique Provisions par la contrepartie des « Quotes-parts de résultat des entreprises mises en équivalence », l'entreprise consolidante ayant soit l'obligation, soit l'intention, de ne pas des désengager financièrement de sa participation ;
- reprendre au compte de résultat consolidé la quote-part de résultat net de l'entreprise mise en équivalence ;
- éliminer les opérations internes ; sont éliminés, à hauteur du pourcentage de participation détenu par le Groupe dans le capital de la société mise en équivalence, les résultats compris dans les stocks, les immobilisations et autres actifs, et les résultats provenant d'opérations entre cette société et celles dont les comptes sont intégrés globalement ;

- répartir les capitaux propres et le résultat net entre intérêts de l'entreprise consolidante et intérêts minoritaires en cas de détention indirecte par l'entreprise consolidante.

Les titres mis en équivalence sont généralement évalués conformément aux principes généraux d'évaluation des titres de participation, au plus faible des deux montants suivants :

- valeur comptable consolidée des titres mis en équivalence, celle-ci comprenant, le cas échéant, la valeur comptable de l'écart d'acquisition, même si celui-ci est comptabilisé sur une ligne ;
- valeur d'utilité des titres mis en équivalence, celle-ci représentant ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir.

La perte de valeur ainsi déterminée est alors imputée en priorité sur l'écart d'acquisition ce qui exclut toute reprise ultérieure, la perte de valeur de l'écart d'acquisition devant être comptabilisée en amortissement exceptionnel et réduit le montant des dotations ultérieures aux amortissements de l'écart d'acquisition (la base amortissable étant réduite en conséquence) puis sur les titres mis en équivalence (hors écart d'acquisition) ce qui permet, le cas échéant, d'opérer une reprise ultérieure de provision lorsque la valeur d'utilité des titres mis en équivalence augmente.

5.2.3. *Ecarts d'acquisition*

L'écart constaté lors d'une prise de participation, entre le prix d'acquisition des titres (y compris les frais accessoires) de la société consolidée et la quote-part du Groupe dans les capitaux propres retraités à la date d'entrée dans le périmètre de consolidation est affecté aux différences de valeurs susceptibles d'être attribuées aux actifs et passifs identifiables.

Les différences de valeurs (écart d'évaluation) sont reclassées aux postes du bilan concernés et suivent les règles comptables du Groupe qui leur sont propres. Le Groupe dispose de l'année qui suit l'exercice d'acquisition pour finaliser les évaluations.

Les écarts d'acquisition et les écarts d'évaluation dégagés au titre des entreprises étrangères dont les comptes sont convertis selon la méthode du cours de clôture sont convertis, comme tous les autres actifs et passifs de l'entreprise détenue, au cours de clôture.

S'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est réalisé : la valeur nette comptable de l'écart d'acquisition est comparée à sa valeur actuelle, c'est à dire à la plus élevée de la valeur vénale et de la valeur d'usage. Si la valeur actuelle devient notablement inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

5.2.4. *Intérêts minoritaires*

Pour chaque entité intégrée dans le périmètre, il est déterminé un pourcentage d'intérêts.

Les intérêts minoritaires sont calculés en multipliant la quote-part de détention indiquée ci-avant :

- par les capitaux propres contributifs des sociétés non détenues à 100% ;
- par le résultat net contributif des sociétés non détenues à 100%.

5.2.5. *Conversion*

Les capitaux propres des sociétés étrangères consolidées sont conservés à leur taux historique. Le résultat de l'exercice est converti au cours moyen de change de la période.

Saisie des taux par devise		taux de clôture	taux moyen N	taux moyen N-1
EUR	Euro	1,000	1,000	1,000
HUF	Forint	266,110	269,449	275,480
USD	Dollar US	1,4453	1,40324	1,32571

Les écarts de conversion actif et passif figurant dans les comptes individuels ont été enregistrés en charges et produits dans le compte de résultat consolidé du Groupe, sauf lorsqu'ils sont relatifs à des investissements long terme dans des filiales, auquel cas, ils sont comptabilisés au sein des réserves.

5.3. CHANGEMENTS COMPTABLES

5.3.1. *Changements de méthodes comptables*

Néant

5.3.2. *Changements de modalités d'application et d'estimations*

Changement des modalités d'application de la méthode de reconnaissance à l'avancement des opérations partiellement exécutées à la clôture de l'exercice d'Europlasma SA

Les principaux contrats de ventes d'Europlasma ont une exécution qui s'étend sur au moins deux périodes comptables; à ce titre, la Société a opté pour la comptabilisation des produits et des charges à l'avancement. Le calcul du pourcentage d'avancement était basé jusqu'au 31/12/2009 sur l'avancement de la valeur ajoutée, c'est-à-dire des heures valorisées relatives à ce contrat. Depuis le 31 décembre 2010, le calcul du pourcentage d'avancement est effectué sur la base des coûts complets. L'impact de ce changement dans les modalités d'application de la méthode à l'avancement sur les comptes semestriels 2011 est de -258 K€ sur le chiffre d'affaires reconnu à l'avancement et de - 42 K€ sur la marge, les chiffres comparatifs au 30 juin 2010 ayant encore été présentés en fonction des anciennes modalités d'application.

5.3.3. *Correction d'erreur*

Autres fonds propres

Les avances remboursables reçues de la part d'OSEO Innovation dans le cadre d'aides à l'innovation pour la réalisation de programmes liés aux projets Galacsy® et Turboplasma®, présentées au 31/12/2010 en autres fonds propres, ont été reclassées en emprunts et dettes

Le solde de ces avances remboursables était de 784 K€ au 31/12/2010 et de 742 K€ au 30/06/2011.

5.4. METHODES ET REGLES D'EVALUATION

5.4.1. *Immobilisations incorporelles*

Frais d'établissement

Les frais de constitution, de transformation et de premier établissement ont été comptabilisés en charges.

Frais de développement

Le Groupe Europlasma applique la méthode préférentielle de comptabilisation à l'actif des coûts de développement. Ces derniers sont portés à l'actif s'ils se rapportent à des projets nettement individualisés et respectant l'ensemble des critères d'activation listés par le PCG : faisabilité technique, intention d'achever l'immobilisation incorporelle et, de l'utiliser ou de la vendre, capacité à utiliser ou à vendre l'actif incorporel, génération d'avantages économiques futurs, disponibilité de ressources appropriées et capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation au cours de son développement.

Tant que les frais de recherche et de développement comptabilisés à l'actif n'auront pas été totalement amortis, il ne pourra être procédé à aucune distribution de dividendes si le montant des réserves libres n'est pas au moins égal à celui des frais non amortis.

Les frais de développement portés à l'actif sont amortis sur une durée de 5 ans.

Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée à hauteur de la différence.

Concessions, brevets et droits similaires

Les montants comptabilisés au titre des brevets correspondent:

- aux frais de dépôts des brevets et
- aux brevets acquis.

Ces montants sont amortis sur une durée fonction de leur durée prévisionnelle effective d'utilisation, soit 5 à 10 ans.

Les montants comptabilisés au titre des licences correspondent:

- au prix des licences et,
- aux frais annexes (documentation, prototypage...) supportés pour leur mise en utilisation.

Les licences ou concessions sont amorties sur leur durée effective d'utilisation, supposée égale à leur durée contractuelle.

Les logiciels immobilisés sont amortis en linéaire selon leur durée prévisionnelle d'utilisation, soit entre 1 et 3 ans.

Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée à hauteur de la différence.

Autres immobilisations incorporelles

Le coût d'acquisition d'une immobilisation incorporelle acquise séparément est constitué de:

- son prix d'achat y compris les droits de douanes et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlements,
- de tous les coûts directement attribuables à la préparation de l'actif en vue de l'utilisation envisagée.

Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée à hauteur de la différence.

5.4.2. Immobilisations corporelles

Evaluation

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition qui comprend les éléments suivants :

- le prix d'achat,
- tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en état de marche pour fonctionner selon l'utilisation prévue par la Direction.

Aucun coût de démantèlement, d'enlèvement et de restauration de site n'a été activé.

Les éventuelles plus-values de cession internes sont éliminées afin de ramener les valeurs des immobilisations cédées entre sociétés du Groupe à la valeur historique lors de leur entrée au sein du Groupe et les amortissements sont ajustés en conséquence.

Les biens faisant l'objet d'un contrat de crédit-bail sont inscrits en immobilisations au bilan. Ils sont amortis sur une durée de vie identique aux autres biens.

Amortissements

Le montant amortissable est la valeur brute déduite de sa valeur résiduelle. La valeur résiduelle est le montant net des coûts de sortie attendus qu'une entité obtiendrait de la cession de l'actif sur le marché à la fin de son utilisation. La valeur résiduelle a été considérée comme nulle en l'absence de données fiables sur un marché de revente.

Le mode d'amortissement retenu est la traduction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif par la Société. Trois unités ont été retenues pour traduire le rythme de consommation des avantages économiques attendus des actifs immobilisés :

- le tonnage traité ;
- le nombre d'heures de fonctionnement ;
- le temps.

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées en charges d'exploitation.

Si la valeur d'un actif devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à sa valeur d'inventaire à la clôture de l'exercice, que la dépréciation soit définitive ou non.

Si et seulement s'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est réalisé : la valeur nette comptable de l'actif est comparée à sa valeur actuelle, c'est à dire à la plus élevée de la valeur vénale et de la valeur d'usage. Si la valeur actuelle devient notablement inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière, si l'actif continue à être utilisé, est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

5.4.3. Immobilisations financières

Les titres de participations non consolidés sont évalués à leur coût d'acquisition. Cette valeur est, le cas échéant, diminuée d'une dépréciation destinée à la ramener à sa valeur d'utilité, appréciée notamment par référence à la valeur intrinsèque et à la valeur de rendement.

La valeur brute des titres immobilisés (non courants) est constituée par le coût d'acquisition, constitué par le prix d'achat ou de souscription le cas échéant et par tous les coûts directement attribuables à l'acquisition.

A toute autre date que leur date d'entrée, les autres titres immobilisés sont évalués à leur valeur d'utilité représentant ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour les obtenir ces titres si elle avait à les acquérir.

La comparaison effectuée élément par élément entre le montant comptabilisé à l'entrée dans le patrimoine et la valeur d'inventaire peut faire apparaître des plus-values ou des moins-values. Les moins-values latentes sont comptabilisées sous la forme d'une dépréciation, sans compensation avec les plus-values latentes.

5.4.4. Stocks et en-cours

Les stocks de matières premières, fournitures et autres approvisionnements sont évalués suivant la méthode du "coût moyen unitaire pondéré" (CUMP).

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les encours de production et les produits intermédiaires et finis sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourants à la production.

Le coût de la sous-activité est toujours exclu de la valeur des stocks.

Les frais financiers intercalaires et les frais de recherche et développement ne sont pas incorporés dans la valeur des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est inférieure à l'autre terme énoncé.

5.4.5. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances clients incluent les créances liées à la comptabilisation du chiffre d'affaires à l'avancement.

Une provision pour dépréciation des créances est constatée pour tenir compte des risques de non recouvrement : cette appréciation est réalisée « au cas par cas ».

Les pertes et profits résultant de la conversion des soldes au cours du 31 décembre sont portés au compte de résultat.

5.4.6. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées suivant la méthode "du premier entré premier sorti". Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les valeurs mobilières de placement comprennent les SICAV monétaires et les Certificats De Dépôts, qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées au prix d'achat ou au prix de marché du dernier mois, si ce dernier est inférieur.

Pour les titres non cotés, si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur probable de négociation, une provision pour dépréciation est constatée.

5.4.7. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance correspondent à des achats de biens ou de prestations de services dont la fourniture ou la prestation interviendra ultérieurement. Elles sont rapportées au compte de résultat en fonction de la période couverte.

5.4.8. Provisions

Elles sont destinées à couvrir des risques et des charges, nettement précisés quant à leur objet, que des événements survenus au cours de l'exercice ou qui sont en cours au 31 décembre rendent probables, conformément aux critères définis par le règlement du CRC 2000-06 relatif au passif.

Elles sont constituées, lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'il devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Provisions pour pensions et obligations similaires

Les salariés du Groupe peuvent percevoir des indemnités lors de leur départ à la retraite. Ces engagements sont provisionnés.

Les droits acquis par l'ensemble du personnel sont déterminés en fonction des dispositions applicables dans chaque pays.

En France, pour les régimes à prestations définies, les charges de retraite sont déterminées une fois par an, selon la méthode des unités de crédit projetées.

Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale.

Cette obligation finale est ensuite actualisée en prenant en compte les hypothèses suivantes : un taux d'actualisation, un taux d'augmentation de salaires et un taux de rotation du personnel. Les gains et pertes résultant des changements d'hypothèses actuarielles sont reconnus au compte de résultat.

L'engagement est calculé en prenant comme hypothèse le départ volontaire des salariés.

Les calculs actuariels se font sur la base des formules suivantes :

- Engagement actuariel : engagement futur x (coefficient d'ancienneté / durée totale) x probabilités d'atteindre l'âge de la retraite
- Engagement futur : indemnités de base x droits acquis
- Indemnités de base : (ancienneté en N / ancienneté à l'âge de la retraite)
- Probabilité d'atteindre l'âge de la retraite : (espérance de vie) x (probabilités de non départ)
- Espérance de vie : probabilité d'arriver à 65 ans / probabilité d'arriver à l'âge qu'on a en N
- Probabilité de non départ : $(1-0,1)^{\text{nombre d'années avant retraite}}$
- Coefficient d'ancienneté / durée totale : $(N\text{-date entrée}) / \text{ancienneté à 65 ans}$

5.4.9. Dettes

Les dettes correspondent aux passifs certains dont l'échéance et le montant sont fixés de façon précise et sont enregistrées à leur valeur nominale.

Les dettes sont maintenues en comptabilité tant que l'obligation correspondante n'est pas éteinte légalement.

Les pertes et profits résultant de la conversion des soldes au cours du 30 juin sont portés au compte de résultat ou en réserve (en cas d'investissement long terme dans une filiale en devise).

5.4.10. Opérations partiellement exécutées à la clôture de l'exercice

Les principaux contrats de la Société ont une exécution qui s'étend sur au moins deux périodes comptables; à ce titre, la Société a opté pour la mise en œuvre de la comptabilisation des produits et des charges à l'avancement.

Le calcul du pourcentage d'avancement est effectué sur la base des coûts complets.

Le Groupe a choisi de ne pas imputer les charges financières dans les charges liées aux contrats.

5.4.11. Produits de licence

Toute licence concédée est liée à une installation spécifique et ne peut être utilisée pour une autre installation.

Les licences sont généralement accordées pour une durée indéterminée permettant leur reconnaissance immédiate en produits. Lorsque ce n'est pas le cas, le produit de licence est étalé sur la durée de validité des droits octroyés.

5.4.12. Prestations de traitement des déchets dangereux

L'activité de traitement d'amiante et autres déchets dangereux consiste en la délivrance d'une prestation de service dans le cadre de contrats de destruction de déchets. Le stock à traiter est, pour sa majeure partie, facturé à réception.

Le chiffre d'affaires correspondant est constaté en produit d'exploitation à l'issue du traitement effectif. Il est, auparavant, comptabilisé au passif du bilan dans un compte de produits comptabilisés d'avance.

5.4.13. Impôts sur les résultats (exigibles et différés)

La charge d'impôt sur les résultats correspond à l'impôt sur les sociétés exigible de chaque entité fiscale consolidée, corrigée des impôts différés. Ceux-ci résultent des différences dans le temps entre les charges et produits retenus pour l'établissement des comptes consolidés et ceux retenus pour le calcul de l'impôt de chaque entité fiscale consolidée.

Les impôts différés, concernent pour l'essentiel l'imposition des décalages temporaires, des retraitements de consolidation, de la neutralisation des profits intra-groupe et des déficits fiscaux reportables. Ils sont constatés suivant la méthode du report variable aux taux d'impôts applicables dans chaque pays, corrigés des évolutions futures connues à la clôture de l'exercice.

Les actifs d'impôts différés excédant les passifs d'impôts différés sont constatés dès lors que leur récupération est probable.

Les pertes fiscales reportables donnent lieu à comptabilisation d'un impôt différé lorsque leur récupération est fortement probable.

Les impôts différés ne sont pas actualisés.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, selon le taux d'impôt voté dans chaque pays à la clôture de l'exercice ou, dans les cas exceptionnels où le processus législatif du pays concerné permet de considérer que les taux annoncés par le gouvernement seront votés et entreront en vigueur de manière certaine, ces taux « quasiment votés » à la clôture.

5.4.14. Opérations en devises

Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties au cours des devises à la date des transactions.

5.4.15. Résultat exceptionnel

Les notions de résultats courant et de résultat exceptionnels retenues pour la présentation des comptes consolidés du Groupe s'inspirent de la conception des normes internationales : les éléments exceptionnels sont limités aux éléments inhabituels, anormaux et peu fréquents.

6. NOTES SUR LES VARIATIONS SIGNIFICATIVES DES POSTES DE BILAN

6.1. ECARTS D'ACQUISITION

Société consolidées	Année d'acquisition	Coûts d'acquisition	Unité des coûts d'acquisition	Ecarts d'acquisition brut en euros	Ecart d'acquisition net à l'ouverture	Dotations/Reprise des Amortissements de l'année	Amortissements cumulés à l'ouverture	Amortissements cumulés à la clôture	Ecart d'acquisition net à la clôture	Durée d'amortissement (en années)
Inertam	2005	6 115	KEUR	4 549	3 288	-114	-1 261	-1 375	3 174	20
FIG	2006	5 705	KEUR	10	8	0	-2	-2	8	20
Europe Environnement	2006/2008	11 616	KEUR	8 177	6 520	-204	-1 657	-1 861	6 316	20
Ventacid Hongrie	2007	38	KEUR	15	0	0	-15	-15	0	3
ATS - AMCEC - RHE	2008/2009	3 938	KUSD	2 153	1 518	-129	-635	-764	1 389	10
<i>Ecart de conversion</i>				166	339	54	-16	38	203	
CHO Morcenx	2011	6 028	KEUR	4 551		-88	0	-88	4 462	15
Total				19 620	11 673	-535	-3 586	-4 068	15 552	

L'exercice des BSA1 et BSA2, qui a permis au Groupe de monter à 25% au capital de CHO Morcenx SAS, s'est traduit par la constatation d'un écart d'acquisition de 4 551 K€, correspondant essentiellement à la valorisation des BSA et aux coûts d'acquisition, nets de la quote-part de situation nette acquise.

Conformément au règlement CRC 99-02, l'écart d'acquisition est amorti selon un plan dont la durée reflète les hypothèses et objectifs fixés lors de l'acquisition. Les durées d'amortissements sont différentes selon les perspectives envisagées pour chaque filiale acquise :

- pour Inertam comme pour Europe Environnement, il a été retenu une durée d'amortissement de 20 ans, qui reflète la volonté du Groupe de conserver durablement l'ensemble des titres. Il est à noter que pour Inertam, cette durée correspond également à la durée d'amortissement de la structure de la ligne de production n°3 ;
- pour Ventacid Hongrie, compte tenu de la faible valeur de l'écart d'acquisition, il a été décidé de l'amortir sur seulement 3 ans. La différence de durée d'amortissements avec les autres filiales n'a pas de caractère significatif ;
- pour Amcec, la durée d'amortissement retenue est de 10 ans. Cette durée reflète la qualification du critère du cœur de métier qui, dans le cas d'Amcec est essentiellement fondé sur un savoir-faire, a contrario d'Inertam ou d'Europe Environnement, eux-mêmes étant caractérisés soit par une nature opérationnelle soit par la stabilité d'une gamme de produits.
- Pour CHO Morcenx, la durée d'amortissement est de 15 ans, correspondant à l'horizon de base du projet, les principaux contrats étant conclus sur cette durée.

Les écarts d'acquisition des filiales américaines sont convertis au taux de clôture et donnent donc lieu à la constatation d'un écart de conversion.

6.2. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	Ouverture	Variation	Augmen- tation	Diminu- tion	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Variations des cours de change	Variations de Périmètre	Reclas- sements et mises au rebut	Clôture
Titres de participation		1								1
Dividendes à recevoir										0
Autres créances ratt à des participat.										0
Créances rattachées à des part. - part < 1 an										0
Intérêts courus sur créances et prêts			70	-10						61
Titres immobilisés (non courants)	7 743								-6 021	1 722
Titres immobilisés (courants)										0
Actions propres										0
Prêts, cautionnements et autres créances	311		7 502	-60			-3			7 750
Prêts, cautionn. & aut. créances - part < 1 an										0
Total Immobilisations financières	8 054	0	7 573	-69	0	0	-3	0	-6 021	9 534
Dépréciations des titres		-1								-1
Dép autres créances ratt participat.										0
Dép. des titres immobilisés (non courants)										0
Dép. prêts, cautionnements et autres créances										0
Dépréciations des actions propres										0
Dép créances ratt (< 1 an) et int. courus										0
Dép. des titres immobilisés (courants)										0
Dép. prêts & autres - part à moins d'un an										0
Total Dép. immobilisations financières	-1	0	0	0	0	0	0	0	0	-1
Total Valeur Nette	8 053	0	7 573	-69	0	0	-3	0	-6 021	9 533

Les immobilisations financières augmentent de 1,5 M€, soit +18% ; cette variation nette se décompose en une hausse de 7 502 K€ des dépôts et cautionnement intégralement liée aux garanties offertes sur le contrat d'EPC de CHO Morcenx et une baisse de 6 021 K€ des titres immobilisés correspondant à la valeur des 2 tranches de BSA dans CHO Morcenx exercés au cours de la période.

6.3. TITRES MIS EN EQUIVALENCE

	31/12/2010	Quote- part de résultat	Augmentation de capital	Variation de périmètre	30/06/2011
RHE	1	19			20
CHO Morcenx	201	-195	2	1 477	1 485
Total titres mis en équivalence	202	-176	2	1 477	1 505

La hausse des titres mis en équivalence est essentiellement due à l'exercice des 2 premières tranches de BSA de CHO Morcenx SAS, et à la quote-part de résultat du Groupe de la période.

6.4. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

	30/06/2011			31/12/2010
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur nette
Créances clients	14 271	-324	13 947	13 014
Total	14 271	-324	13 947	13 014

	30/06/2011	31/12/2010
AMCEC	219	186
AMPLAST	577	
ATS		
CHO MORCENX		
CHO POWER	4 985	2 425
EUROPENVIRO	4 199	5 164
EUROPLASMA	66	1 277
EUROPLAST	1 393	1 413
FIG		
INERTAM	2 420	2 435
PROTECH-AIR		13
SC Immo Gazé		0
VENTACID	88	99
Total	13 947	13 014

La hausse des créances clients et comptes rattachés est liée à la forte croissance de l'activité.

6.5. AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION

	30/06/2011	31/12/2010
Autres créances	87	54
Autres créances, à plus d'un an	43	46
Charges constatées d'avance	549	441
Créances fiscales, hors IS	3 395	1 278
Créances sur personnel & org. Sociaux	44	42
Etat, Impôt sur les bénéfices	49	444
Impôts différés - actif	1 629	1 715
Comptes courants actifs		947
Avances et acomptes fournisseurs	258	331
Total	6 052	5 297

6.6. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

	30/06/2011	31/12/2010
AMCEC	169	54
AMPLAST	1 338	0
ATS	1	0
CHO MORCENX	0	0
CHO POWER	4 355	1 179
EUROPENVIRO	2 806	2 573
EUROPLASMA	671	650
EUROPLAST	1 109	1 118
FIG	15	19
INERTAM	993	979
PROTECH-AIR	0	71
SC Immo Gazé	0	0
VENTACID	151	36
Total	11 610	6 680

La hausse des dettes fournisseurs et comptes rattachés est liée à la forte croissance de l'activité.

6.7. AUTRES DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION

	30/06/2011	31/12/2010
Clients - Avances et acomptes reçus	1 243	95
Dettes sociales	2 254	2 296
Dettes fiscales	2 039	1 971
Impôts différés - passif	797	754
Etat - impôts sur les bénéfices	6	20
Autres dettes	128	155
Autres dettes - part à plus d'un an	296	186
Produits constatés d'avance	7 807	4 258
Dettes s/ acquis. d'actifs	396	
Dividendes à payer	3	
Total	14 970	9 736

7. NOTES SUR LES VARIATIONS SIGNIFICATIVES DES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

7.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 25 760 K€, soit une croissance organique de 60% par rapport au 30 juin 2010.

L'activité historique d'Europlasma « Etude et Ingénierie, torches et procédés » a représenté 3% du chiffre d'affaires consolidé au S1 2011 (contre 8% au S1 2010). Les études détaillées d'ingénierie du contrat KNPP signé en 2010 avec Iberdrola et Belgoprocess pour la fourniture d'une installation de vitrification de déchets faiblement radioactifs (Bulgarie), ont été remises au client.

L'activité de production d'énergie renouvelable a généré un chiffre d'affaires de 5 707 K€, représentant 22% du chiffre d'affaires du Groupe au S1 2011 (contre 0% au S1 2010). Ces revenus sont liés à la construction de la première usine de production d'énergie à Morcenx qui a débuté le 1^{er} décembre 2010 et dont la maîtrise d'œuvre a été confiée à CHO Power SAS.

En parallèle, le Groupe a facturé à Synergy une première étude de faisabilité pour la fourniture de plusieurs unités de gazéification aux Etats Unis et a assuré le suivi du développement des projets en portefeuille.

Le secteur du traitement de l'air et des gaz a contribué à hauteur de 63% au chiffre d'affaires consolidé du S1 2011, avec des revenus qui s'établissent à 16 308 K€, contre 10 619 K€ au S1 2010. L'activité du 1^{er}

semestre a été dynamique avec comme point central la mise en œuvre du contrat Air Liquide pour la fourniture de 2 lignes de traitement des gaz dans l'usine de fabrication de panneau photovoltaïques 3Sun à Catane (Italie).

L'activité de destruction des déchets dangereux a contribué à hauteur de 23% au chiffre d'affaires du Groupe avec 3 151 K€ réalisés au 30/06/2011 contre 4 177 K€ au 30/06/2010. L'utilisation d'un nouveau type de réfractaires dans le four n'a pas donné le résultat escompté et a pénalisé la production. Ainsi, 1769 tonnes ont été traitées au 30/06/2011, contre 2576 tonnes l'année précédente. Cependant, l'activité commerciale a été très soutenue tout au long du premier semestre et le stock de déchets entrants a atteint un niveau record. Cette bonne performance commerciale a permis de revoir à la hausse le planning de production du second semestre.

7.2. PERFORMANCES OPERATIONNELLES

L'excédent brut d'exploitation est un déficit de (0,5) M€ contre un déficit de (0,4) M€ au 30/06/2010. Les performances opérationnelles du Groupe au cours du S1 2011 ont été impactées par des éléments défavorables non récurrents. En particulier :

- le segment de production d'énergie renouvelable a enregistré en janvier 2011 des charges d'honoraires versées aux conseils externes qui ont aidé le Groupe à aboutir dans sa recherche de financement pour la construction de la première usine CHO à Morcenx ;
- la performance du segment de destruction des déchets dangereux a subi les conséquences de la baisse de la production induite par l'utilisation du nouveau type de réfractaires. Le four de fusion a été depuis entièrement rénové, mais les conséquences négatives de l'arrêt imprévu n'ont pu être rattrapées au cours du seul S1.

En parallèle, l'activité historique du segment de Traitement de l'air et des gaz a porté sur des contrats entrés en commande au cours des périodes précédentes, et, ainsi, à un niveau de marge encore impacté par les effets de la crise. Le retour progressif aux taux de marge pré-crise financière se confirme dans les nouvelles entrées en commande.

Le résultat courant s'établit à (2,3) M€, contre (2,0) M€ au 30/06/2010. Les dotations nettes aux amortissements et dépréciations passent de (1,4) M€ au 30/06/2010 à (1,8) M€ au 30/06/2011. Cette hausse résulte d'une baisse des reprises à hauteur de (0,3) M€ et d'une augmentation des dotations de 0,1 M€. Le Groupe n'a pas enregistré de dépréciation significative d'actifs sur la période.

7.3. RESULTAT NET

Le résultat net part du Groupe est une perte de (2,6) M€ contre une perte de (1,3) M€ réalisée sur le S1 2010.

La quote-part de résultat dans les sociétés mises en équivalence s'élève à une perte de (0,2) M€ contre 0,0 M€ au 30/06/2010. Cette quote-part de pertes est liée à la société mise en équivalence CHO Morcenx dont l'usine est en cours de construction et qui n'a pas encore d'activité. Le pourcentage de détention du Groupe dans CHO Morcenx est passé de 4% au 31/12/2010 à 25% au 30/06/2011 suite à l'atteinte des objectifs fixés.

Les dotations aux amortissements des écarts d'acquisition ont augmenté de 0,1 M€ correspondant essentiellement à l'amortissement de l'écart d'acquisition enregistré au cours de la période sur l'augmentation de la quote-part de détention du Groupe dans CHO Morcenx.

La quote-part des intérêts minoritaires dans le résultat net est une perte de (0,3) M€ contre une perte de (0,5) M€ au 30/06/2010.

8. INFORMATION SECTORIELLE

	Activité de holding et de R&D			Etudes et ingénierie torches & procédés 			Production d'énergie renouvelable 			Destruction des déchets dangereux 			Traitement de l'air et des gaz 			TOTAL		
	Europlasma Holding et R&D, SCI de Gazéification			Europlasma activité de torches à plasma			CHO Power et CHO Morcenx			Inertam			FIG et Europe Environnement					
	2 011	2 010	%	2 011	2 010	%	2 011	2 010	%	2 011	2 010	%	2 011	2 010	%	2 011	2 010	%
Chiffre d'affaires	20	184	B	575	257	B	5 707	6 527	B	3 151	8 982	B	16 308	24 885	B	25 760	40 836	B
Résultat d'exploitation	-1 404	-1 970	B	220	-93	B	76	2 558	B	-1 076	208	B	-145	-245	B	-2 329	458	B
Immobilisation corporelles A	2 764	1 344	106%	0	0	0%	0	0	0%	5 634	6 127	-8%	8 284	8 607	-4%	16 682	16 078	4%
Immobilisations incorporelles	0	0	121%	129	168	-23%	1 979	2 027	-2%	27	35	-23%	73	95	-23%	2 208	2 325	-5%
Ecarts d'acquisitions	0	0	0%	0	0	0%	4 462	0	0%	3 174	3 288	-3%	7 916	8 385	-6%	15 552	11 673	33%
Immobilisations financières et mises en équivalence	0	0	0%	19	18	5%	10 765	7 944	36%	0	0	0%	254	294	-14%	11 037	8 256	34%
Actif immobilisé	2 764	1 344	106%	148	186	-21%	17 206	9 970	73%	8 835	9 450	-7%	16 527	17 382	-5%	45 479	38 332	19%

Notes :

- A) Des reclassements d'immobilisations corporelles entre le secteur d'activité Destruction des déchets dangereux et le secteur d'activité Torches et Procédés ont été effectués au 30/06/2011. En conséquence, les immobilisations corporelles au 31/12/2010 auraient dû être de 5 343 K€ dans le secteur de destruction des déchets dangereux (au lieu de 6 127 K€), et de 2 127 K€ dans le secteur Activité de Holding et de R&D (au lieu de 1 344 K€).
- B) Les données comparatives 2010 sont les données au 31/12/2010.